



RÈGLEMENTS DU TOURNOI DE GATINEAU 2024

1. Formule du tournoi

La formule utilisée est celle du tournoi à la ronde (*round robin*) ou équipe gagnante contre perdante, selon le nombre d'équipes participantes. Les règles de jeu sont celles édictées au livre de règlements officiels de Ringuette Canada et aux règlements particuliers édictés par la fédération de Ringuette Québec (R.Q.).

Les classes élités (AA) et les classes LRQ (A) sont assurées de jouer 4 parties.
Les autres classes compétitives et récréatives sont assurées de jouer 3 parties.

2. Catégories et classes invitées

Le tournoi est ouvert aux équipes de catégories suivantes :

Novice (A& C)

Atome (A, B, C)

Benjamine (A, B, C)

Junior (AA, A, B)

Cadette (AA, A, B)

Open (A)

Intermédiaire (A&B)

3. Procédure d'accueil

Les équipes doivent se présenter à l'aréna au minimum 45 minutes avant le début de chaque partie afin de procéder à l'enregistrement de l'équipe auprès du registraire. Assurez-vous que votre cartable d'équipe soit conforme afin de faciliter le travail du comité organisateur du tournoi.

Un vestiaire sera assigné à chaque équipe. Après la partie, les équipes ont 20 minutes pour se changer et libérer la chambre dans un état convenable pour une prochaine équipe.

4. Procédure d'enregistrement (R.Q. article 3.02.06)

Lors de la première partie, l'entraîneur de chaque équipe doit signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire. Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements fournis par l'entraîneur, notamment les renseignements sur les joueuses, sont exacts et conformes aux règlements de Ringuette Québec.

À chaque partie, le ou la gérante d'équipe ou autre représentant doit soumettre

- Le carton d'équipe (pour les équipes du Québec)
- Les cartes du personnel entraîneur (cartes R.Q. avec photo)

Pour les équipes hors-Québec, vous devez fournir le *Registration Team Form* (RTF) + cartes d'identité des membres du personnel entraîneur.

NOTE : Advenant qu'une équipe ne fournisse pas les documents requis, l'équipe ne pourra prendre place sur la glace et la partie sera perdue par défaut.

5. Feuille de partie

La personne désignée pour représenter l'équipe doit se présenter 45 minutes avant le début de chaque partie, au bureau du registraire pour compléter la feuille de partie comme suit: -indiquer la gardienne de but par les lettres « **GB** »;

-indiquer la ou les capitaines par la lettre « **C** »;

-indiquer la ou les assistantes par la lettre « **A** »;

-indiquer la ou les absentes par les lettres « **ABS** »

-indiquer la ou les dérogations par les lettres « **DER** »;

-indiquer les réservistes par les lettres « **RES** »;

-indiquer les suspensions par les lettres « **SUS** » et le nombre (ex. : SUS1/3, SUS2/3, etc.);

-indiquer le nom et le numéro de chandail de chaque joueuse;

-pour les parties de ½ finales et finales, établir l'ordre des joueuses pour les lancers de confrontation (de 1 à 5) ; et,

-s'assurer que tout le personnel de l'équipe soit inscrit sur la feuille de partie et signe la feuille avant le début de la partie.

6.Présence derrière le banc ([R.Q. article 5.02.04](#))

Il doit y avoir un minimum de deux (2) personnes et un maximum de cinq (5) personnes derrière le banc. L'une d'entre elles doit être une personne de sexe féminin qui doit avoir, au minimum, la certification requise pour l'entraîneur-adjoint. L'âge minimum requis pour être officiel d'équipe est de 16 ans. Cependant, pour les catégories moustique et novice, l'entraîneur-adjoint peut être âgé de 14 ans et plus.

Si un entraîneur féminin C.I. certifiée participe aussi à titre d'athlète et qu'il y a conflit d'horaire, l'équipe aura la permission de jouer sans la présence d'un entraîneur C.I. certifié féminin derrière le banc.

Nonobstant ce qui précède, la présence d'une personne de sexe féminin n'est pas obligatoire pour les catégories juvénile, intermédiaire, ouverte et senior, mais fortement recommandée.

Il est permis pour les catégories juvénile, intermédiaire, ouverte et senior d'avoir une joueuse entraîneur-adjointe à la condition qu'elle possède les qualifications requises.

Si une équipe se présente au registraire avec un officiel qui n'est pas sur son formulaire d'équipe approuvé Ringuette Québec, cet officiel devra provenir de son association régionale sinon des frais de \$100 seront facturés pour cette personne certifiée. (Déc. 15)

Les officiels d'équipe ont la responsabilité de prouver aux registraires qu'ils ont la certification requise en présentant une photocopie de leur Casier (ACE) et doivent avoir en leur possession leur carte d'identification avec photo approuvée par Ringuette Québec.

En cas de non-respect du présent article, la partie est perdue par défaut par l'équipe fautive. (Sept. 2019)

CERTIFICATION MINIMUM REQUISE

CLASSE AA

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints

C.I. Certifié + Évaluation PDE + Respect Sport

Les autres officiels d'équipe : soit gérant(e) avec certification de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être certifiés.

CLASSE A

Novice

Entraîneur chef et un (1) entraîneur-adjoint:

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Atome

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Les autres officiels d'équipe: soit gérant(e) avec certification de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être gradés.

Benjamine – Junior – Cadette – Ouverte (Open)

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints

C.I. Formé + Évaluation PDE

Les autres officiels d'équipe: soit gérant(e) avec certification de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être gradés.

Juvenile – Intermédiaire - Senior

Entraîneur chef

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Un (1) entraîneur-adjoint

Pas de formation nécessaire

CLASSE B

Novice à cadette

Entraîneur chef et un (1) entraîneur-adjoint:

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Juvenile – Intermédiaire - Senior

Entraîneur chef

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Un (1) entraîneur-adjoint

Pas de formation nécessaire

CLASSE C

Novice à cadette

Entraîneur chef

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Un (1) entraîneur-adjoint

S.C.I. Formé + Évaluation PDE ou gérant(e) avec certification de Ringuette Canada obligatoire.

Juvenile – Intermédiaire - Senior

Entraîneur chef

S.C.I. Formé + Évaluation PDE

Un (1) entraîneur-adjoint

Pas de formation nécessaire

(2019)

7. Réservistes ([R.Q. article 5.02.03](#))

Le règlement s'applique tel que stipulé au chapitre 2, article 2.06

Pour la classe AA, l'équipe peut utiliser le nombre de réservistes désiré sans toutefois dépasser le nombre de quinze (15) joueuses inscrites sur la feuille de match. Les gardiennes de but réservistes ne sont pas comptabilisées dans les quinze (15) joueuses.

Pour les classes A, B et C, l'équipe peut utiliser un maximum de trois (3) réservistes sans toutefois dépasser le nombre de douze (12) joueuses inscrites sur la feuille de match. Les gardiennes de but réservistes ne sont pas comptabilisées dans ces trois (3) réservistes ni dans les douze (12) joueuses (Juin 06) à l'exception de la catégorie Moustique. (Oct. 17)

Veillez vous assurer que la provenance de vos réservistes respecte le règlement 2.06.03 tel que stipulé au chapitre 2, article 2.06 du Guide 2.00 INSCRIPTION (11/10/23) de RQ (<https://news.ringuette-quebec.qc.ca/docs/pdf/2023-10/doc-1697050538-584.pdf>)

8. Officiels majeurs

Tous les officiels majeurs officiant à notre tournoi sont accrédités par Ringuette Canada et sont membres en règle de Ringuette Québec ou d'un autre organisme provincial reconnu par Ringuette Canada.

9. L'équipement

Conformément à l'article 1.06 du Guide d'opération de Ringuette Québec.

10. Règlements du jeu

Toutes les règles de jeu de Ringuette Québec s'appliquent, conformément au style de jeu avec zone.

Chaque équipe a droit à un maximum de 18 joueuses incluant les gardiennes de but. Un minimum de 7 joueuses inscrites sur la feuille de match et présentes est requis pour débiter la partie, sinon l'équipe fautive perdra sa partie par défaut. Chaque équipe se verra attribuer 2 points par victoire, 1 point par partie nulle, et zéro point pour une partie perdue.

Une partie gagnée par défaut donne 2 points au classement à l'équipe gagnante et le pointage final de la partie sera de 7 à 0 en faveur de cette équipe (R.Q. article 3.03.01). Dès qu'il y a une différence de 7 BUTS au pointage, la partie se poursuit à temps continu, et ce, jusqu'à la fin de la partie. Les pénalités seront servies à temps chronométrées. Le tableau indicateur ainsi que le tableau des résultats afficheront le pointage avec 7 BUTS de différence; cependant, le pointage réel sera inscrit sur la feuille de pointage. Toute joueuse ou officiel d'équipe qui se voit imposer une pénalité de mauvaise conduite et/ou de match sera tenu de la servir selon les règlements du chapitre 6 de Ringuette Québec.

IMPORTANT : AUCUN PROTÊT NE SERA RECEVABLE DURANT LE TOURNOI ET LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE SERONT FINALES.

11. Déroulement de la partie

Pour les parties préliminaires, l'équipe locale ainsi que l'équipe visiteuse auront été déterminées par le comité organisateur lors de la préparation de l'horaire du tournoi. Tel que prévu à l'article 3.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, l'équipe locale aura le choix du territoire au début de la partie et l'équipe visiteuse aura possession de l'anneau. Lors des finales, l'équipe qui aura obtenu la position supérieure au classement sera désignée l'équipe locale.

Sous réserve des dispositions prévues aux articles 3.02.05 et 5.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, il se peut qu'une partie débute avant ou après l'heure prévue à l'horaire. La première partie de la journée débutera toutefois à l'heure indiquée dans chacun des arénas.

Pour les équipes AA et AAA Il doit y avoir un écart de trois heures et demie (3,5) cédulées entre les parties entre les parties impliquant une même équipe ou de quatre heures et demie (4,5) cédulées s'il doit y avoir un changement d'aréna. (Juillet 2023).

Les équipes doivent être prêtes à jouer 15 minutes avant l'heure indiquée à l'horaire.

Advenant un retard à l'horaire des parties, le comité organisateur se réserve le droit de resurfer la glace à toutes les deux parties seulement (R.Q. article 3.02.05).

Si deux équipes qui s'affrontent ont la même couleur de chandail, l'équipe visiteuse devra endosser un chandail de couleur différente. Le comité organisateur pourra prêter des dossards, si nécessaire (R.Q. article 3.02.05).

Pour toutes les catégories et classes, **à l'exception du U16 AA et U19 AA**, une partie se joue en 2 périodes de 15 minutes comme suit :

- Période de réchauffement chronométrée de 2 minutes;
- Première période de 15 minutes, temps arrêté;
- Pause de 1 minute et,
- Deuxième période de 15 minutes, temps arrêté.

Pour le **U16 AA et U19 AA seulement**, une partie se joue en 4 périodes de 10 minutes comme suit :

- Période de réchauffement chronométrée de 3 minutes;
- Première période de 10 minutes, temps arrêté;
- Pause de 1 minute;
- Deuxième période de 10 minutes, temps arrêté;
- Pause de 1 minute;
- Troisième période de 10 minutes, temps arrêté;
- Pause de 1 minutes;
- Quatrième période de 10 minutes, temps arrêté.

12. Classement des équipes

Le règlement s'applique tel que stipulé au chapitre 3, article 3.04.03, excluant les mini-parties si elles ne sont pas en vigueur. (Juin 00)

Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points à la fin des parties préliminaires, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la "marque officielle" des parties est la suivante :

- i. C'est l'équipe ayant remporté tous ses matchs contre les autres équipes à égalité qui sera la mieux classée ; (juil. 2019)
- ii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant remporté le plus de matchs, lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée ;
- iii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés, lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée ;
- iv. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant accordée le moins de buts, lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée ;
- v. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant remporté le plus de parties, lors de toutes les parties jouées, qui sera la mieux classée. (Juillet 2023)
- vi. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés, lors de toutes les parties jouées, qui sera la mieux classée ;
- vii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant accordé le moins de buts, lors de toutes les parties jouées, qui sera la mieux classée ;
- viii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant compté le but le plus tôt, lors de toutes les parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée ;
- ix. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant compté le but le plus tôt, lors de toutes les parties jouées, qui sera la mieux classée.

Remarques importantes

- 1) Cette procédure de classement des équipes doit être suivie l'une après l'autre, dans l'ordre, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Dès qu'une (1) équipe est éliminée de l'égalité, on recommence la procédure à l'alinéa (i). 3.13
- 2) Dans la plupart des cas, cette procédure permettra de déterminer l'équipe la MIEUX CLASSÉE. Toutefois, dans certains cas, cette procédure déterminera l'équipe la MOINS BIEN CLASSÉE parmi les équipes à égalité, on élimine alors cette équipe avant de recommencer la procédure entre les équipes les mieux classées qui demeurent à égalité. Dans ces cas-là, on reprend aussi les procédures à l'alinéa (i) afin de briser l'égalité entre les équipes toujours ex-aequo.
- 3) Dans tous les cas, la différence maximale (écart) entre les buts marqués et encaissés dans chaque partie est fixée à sept (7) buts, et il s'agit de la « marque officielle ».

13. Accès à la finale - équipes élités (AA), U14 A, U16 A, U19 A et Open A

La compétition regroupera des groupes de 5 équipes ou plus par catégorie (ou selon le nombre d'équipes inscrites*). Les équipes qui termineront en première et deuxième place au classement s'affronteront en finale. Pour les catégories regroupant 10 équipes, deux divisions regroupant 5 équipes chacune seront faites. Les équipes qui termineront en première place dans leur division au classement s'affronteront en finale. Il est aussi possible d'avoir une ou des demi-finales, cela dépendra du nombre d'équipes inscrites dans le tournoi.

14. Accès à la finale - équipes compétitives et récréatives

La compétition regroupera des groupes de 4 équipes ou plus par catégorie. Les équipes qui termineront en première et deuxième place au classement s'affronteront en finale pour la médaille d'or et d'argent. Pour les catégories regroupant 8 équipes, deux divisions regroupant quatre équipes chacune seront faites. Les équipes arrivant en première position de chaque division s'affronteront en finale pour la médaille d'or et d'argent. Il est aussi possible d'avoir une ou des demi-finales, cela dépendra du nombre d'équipes inscrites dans le tournoi.

15. Bris d'égalité (demi-finales et finales seulement)

Pour toutes les parties de demi-finales et de finales du tournoi, s'il y a égalité après la deuxième période réglementaire de jeu, la procédure décrite à l'article 3.04.01 du guide d'opération de R.Q. s'applique comme suit :

Les équipes joueront une période supplémentaire de 5 minutes chronométrée. Le premier but met fin à la partie. Un tirage au sort (pile ou face) fait par l'officiel majeur déterminera l'équipe qui débutera avec l'anneau. L'autre équipe aura le choix du territoire.

Si aucun but n'est compté lors de cette période supplémentaire, une confrontation de tirs sera nécessaire telle que stipulée à l'article 3.04.01 de R.Q., et ce, selon l'ordre des joueuses établi sur la feuille de match par le représentant de l'équipe avant la partie. Un tirage au sort (pile ou face) fait par l'officiel majeur déterminera l'équipe qui aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation.

L'équipe ayant compté le plus de buts après les 5 tirs est déclarée gagnante.

Si l'égalité persiste, l'entraîneur à la liberté de choisir n'importe quelle joueuse par la suite pour prendre un lancer. Il est permis de prendre toujours la même joueuse. Le premier bris d'égalité met fin à la partie.

16. Discipline

L'organisation du tournoi peut, sans droit d'appel et sans remboursement, expulser toute équipe participante, joueuse, entraîneur, responsable d'équipe, partisan ou officiel majeur ayant fait preuve de mauvaise conduite sur les sites de compétition (alcool, drogues, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) ou ne se conformant pas aux règlements des arénas de la Ville de Gatineau.

Les entraîneurs sont entièrement responsables de leur équipe ainsi que de leurs partisans tant et aussi longtemps que ceux-ci sont dans l'enceinte des sites de compétition.

IMPORTANT : *Si des mises à jour ou des changements ont lieu à l'intérieur du livre des règlements officiels de Ringuette Canada ou du Guide d'opération de Ringuette Québec avant la tenue du tournoi, ces derniers auront prédominance sur ceux-ci.* Pour toute information supplémentaire, consulter notre site Internet à l'adresse suivante : <http://ringuettegatineau.ca/> ou bien communiquer avec le responsable aux coordonnées ci dessous :

Tournoi de l'Association de Ringuette de Gatineau